

# Appel à projet "Initiatives collectives pour l'environnement"

Mis à jour le 7 juin 2016

Face aux défis environnementaux, la Fondation de France souhaite accompagner l'émergence et le dynamisme d'initiatives collectives dans les territoires, à la recherche de solutions locales pour un développement humain durable. Dans le cadre de son programme Environnement, elle lance l'appel à projets "Initiatives collectives pour l'environnement". **Date limite de dépôt des dossiers : 20 juin 2016 inclus !**

## Pourquoi ?

Les activités humaines, nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pèsent de manière significative sur l'environnement.

La COP 21 a montré la capacité de la communauté internationale à se mobiliser sur les grands enjeux planétaires.

Des initiatives citoyennes émergent également dans les territoires à la recherche de solutions locales pour répondre aux défis environnementaux.

La Fondation de France souhaite participer au développement des dynamiques collectives qui mettent en œuvre des alternatives pour un développement humain durable

## Quels objectifs ?

Quel que soit le territoire concerné (rural, littoral, urbain, péri-urbain, montagnard, etc.), cet appel à projets se propose d'aider les citoyens à participer à la transition écologique et à œuvrer ensemble en faveur de la qualité de l'environnement.

Dans le même temps, il cherche à promouvoir et diffuser la culture de l'implication citoyenne dans les territoires, en apportant un appui au dialogue territorial.

### Le projet doit avoir pour objectifs :

**1) de concourir à la transition écologique** autour de ces 3 enjeux essentiels : la protection de la biodiversité, la prévention des risques environnementaux et l'émergence d'alternatives face à la raréfaction des ressources naturelles.

Condition : le porteur de projet devra définir précisément les enjeux liés à son projet.

**2) de favoriser la cohabitation sur un même territoire** de différents usages, et de permettre aux acteurs et usagers de ce territoire de **dialoguer** autour de ces usages et de leurs effets sur l'environnement.

Condition : le porteur de projet devra définir précisément le territoire du projet et identifier concernés.

En outre, le projet doit faire la preuve de la mise en œuvre de méthodes adaptées visant **l'implication active** des usagers, acteurs et parties prenantes sur le territoire.

Condition : le porteur de projet devra détailler la stratégie choisie pour favoriser cette implication, notamment en :

- identifiant les usagers, acteurs et parties prenantes qui sont à ce jour déjà mobilisés, ainsi que les moyens qu'il est envisagé de mettre en œuvre pour rassembler plus largement ;
- indiquant à quel niveau d'implication des usagers, acteurs et parties prenantes le projet souhaite parvenir (sensibilisation, information, concertation, co-construction, négociation, co-décision, autre) ;
- précisant la progression de l'implication des acteurs, usagers et parties prenantes, à chaque étape du projet, dans un itinéraire d'implication ;
- proposant des solutions de valorisation et diffusion des résultats, en particulier localement.

#### **Ne pourront pas être soutenus :**

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information ;
- les actions de participation à des procédures
- les actions de participation à des procédures officielles de consultations de la population telles que prévues par la loi, si elles ne sont pas l'occasion de pratiques innovantes et/ou si elles ne s'inscrivent pas dans la durée ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes.

## **Qui peut répondre ?**

Cet appel à projets s'adresse à des collectifs locaux organisés, implantés dans un territoire : associations, groupements, éventuellement petites collectivités.

Ces organismes doivent être sans but lucratif ou à gestion désintéressée et basés en France métropolitaine et d'outre-mer.

### **Comment répondre ?**

#### **Téléchargez les documents ci-dessous :**

- [Appel à projets 2016](#)
- [Le dossier de demande de subvention](#)
- [Trame du budget](#)
- [Demande d'une aide complémentaire E+](#)
- [Rapport d'avancement ou final](#)

#### **Plus d'infos :**

. Visitez le [site internet de la Fondation](#).

. Mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## **Découvrez d'autres contenus similaires**

- [Le Cerdd lauréat, en collectif, de l'appel...](#)

- [Appels à projets](#)
- [Appel à initiatives "Adapter son entr...](#)
- [Guide "les initiatives collectives pr...](#)  
[Enregistrer](#)
- [Collectif écoquartier de la MRES \(Maison R...](#)
- [Projet collectif Pepit'ESS !](#)
- [Appel à projet de la MEL : Mets la transit...](#)
- [Appel à projet citoyen « Mets la transitio...](#)
- [Appel à projets « Mets les familles au déf...](#)
- [Appel à manifestation d'intérêt - Projet e...](#)
- [8 nouveaux appels à projets pour la transi...](#)
- [Dévoilement des lauréats de l'appel à proj...](#)

**Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat**

[S'inscrire](#)